

Dégâts de gibier et renouvellement des forêts

Fransylva à la table des négociations pour défendre l'avenir de la forêt privée
Une discussion au niveau national, à fort impact pour nos régions

Le 6 septembre 2018, Sébastien Lecornu, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire a reçu les représentants du monde rural (agriculteurs, forestiers, communes...) pour travailler sur la question des dégâts de gibier. Fransylva, qui représente l'ensemble des propriétaires forestiers privés, participe à ces travaux et entend défendre toutes les solutions qui permettront de sauver le renouvellement de la forêt, déjà fortement compromis par une pression cynégétique sans précédent.

L'avenir du renouvellement de la forêt est en jeu

Les dégâts de gibier, de plus en plus nombreux, induisent des surcoûts qui rendent toujours plus difficile le renouvellement naturel ou par plantation des peuplements forestiers. En effet, le grand gibier retourne certaines plantations, broute les jeunes plants et écorce les arbres (dégradant leur qualité). A terme, c'est toute une filière économique basée sur la récolte de produits de qualité (bois d'œuvre) qui est compromise.

Une négociation enfin ouverte et espérons-le constructive

Fransylva tient à remercier le Ministère de la Transition écologique et solidaire de se saisir de ce sujet primordial pour l'avenir de la forêt. C'est désormais une négociation avec toutes les parties prenantes autour de la table qui permettra de trouver des solutions constructives. « *Cette première réunion de travail force la Fédération Nationale des Chasseurs à sortir de son tête-à-tête avec le Ministère et débloque enfin une situation enlisée depuis des années* » se réjouit Antoine d'Amécourt, président de Fransylva.

Point crucial : l'indemnisation des dégâts sylvicoles

Si tout le monde s'accorde sur la nécessité d'endiguer les dégâts par une régulation véritablement renforcée du grand gibier (sanglier, mais aussi cerf et chevreuil), les modalités d'indemnisation de ces dégâts doivent encore être débattues. Fransylva insiste fermement sur l'impératif d'indemniser également les forestiers en contrepartie de la taxe à l'hectare qui est en train de voir le jour.

A propos de Fransylva

Fransylva, la Fédération nationale des syndicats des forestiers privés de France regroupe : 15 unions régionales, 73 syndicats départementaux ou interdépartementaux en métropole et 3 structures dans les DOM (Martinique, Guadeloupe, Réunion), soit 41 000 adhérents (pour environ 1/5e de la surface des forêts privées). Elle représente les sylviculteurs auprès des pouvoirs publics français et européen, des partenaires de la filière forêt bois et des organismes non gouvernementaux impliqués dans la filière forestière. Elle informe les propriétaires forestiers sur les questions politiques, juridiques, environnementales et économiques. Elle leur donne ainsi les moyens de gérer leur forêt en acteurs économiques responsables avec sérénité et les incite à s'engager dans une gestion durable de leur forêt.

Contact presse Ohwood

v.reneume@ohwood.fr

06 68 33 39 55